

## **REUNION DU 07 SEPTEMBRE 2021** **(5 / 2021)**

L'an deux mil vingt et un, le sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la **salle des fêtes de St Sever de Saintonge**, sous la présidence de M. Pierre HERVE, Maire.

Membres en exercice : 14

Étaient présents : Mesdames DUPONT Frédérique, LECLERC Brigitte, MONDIN Dominique, PEQUIGNOT Corinne, RESSOUCHE Karine, TRICOIRE Nathalie et Messieurs DEMINIER Jean-Louis, FERRARI Bruno, GABORIAUD Jean-Michel, GUILBERTEAU Jean-Paul, LEBLANC Jean-Sébastien, HERVE Pierre, TERRIERE Anthony et TIBURCE Jean-Michel.

Secrétaire : Madame Corinne PEQUIGNOT

Convocation le 31 août 2021

### **Ordre du jour**

- Droit de préemption – DIA
- Fermage 2021/2022
- Emprunt – Achat de terrains
- Etude de faisabilité du projet lotissement
- Contrat de relance et de transition écologique
- Suspension acomptes chauffage
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion. « *M. FERRARI souhaite faire remarquer que le compte-rendu des conseils doit apparaître sur le site internet (Article L2121-25 du CGCT), actuellement seules les délibérations y sont insérées. Un débat s'en suit, une réponse définitive sera faite lors du prochain conseil municipal.* ».

M. HERVE nomme la secrétaire de séance, Mme Corinne PEQUIGNOT.

M. le Maire demande au conseil, s'il accepte de rajouter deux points à l'ordre du jour (*à traiter en urgence*) suite à la demande de la CDA de délibérer en septembre (*mail en date du 03 septembre 2021*) à propos du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ; ainsi que sur une suspension des acomptes de chauffage pour le logement n°5 de la SEMIS.

### **1. Contrat de relance et de transition écologique**

L'Etat a invité la communauté d'agglomération de Saintes à mettre en place un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour la période 2021-2026 avec deux grands objectifs : renforcer l'attractivité de son territoire et l'accompagner dans sa transition écologique et énergétique.

Au travers de ce dispositif contractuel, l'Etat entend :

- Accompagner la mise en œuvre du projet de territoire de l'agglomération de Saintes ;
- Simplifier son mode d'intervention en signant un contrat unique se substituant progressivement aux dispositifs contractuels de droit commun ou thématiques en cours (contrat de ville, contrat « action Cœur de ville...).

Dans ce cadre, un projet de CRTE a été établi conjointement par l'Etat, la CDA de Saintes et les communes du territoire. Il est précisé que le CRTE n'est pas un document figé et qu'il évoluera dans le temps, le programme d'actions pouvant être complété. Chaque année une convention financière sera passée avec l'Etat précisant les engagements de l'Etat et des collectivités.

Il est proposé au conseil municipal de SAINT SEVER DE SAINTONGE d'approuver le projet de CRTE ci-annexé visant à :

- Être une agglomération attractive et innovante,
- Être une agglomération proche de ses habitants,
- Être une agglomération durable, appréciant et valorisant le cadre de vie, la diversité de ses patrimoines historique, architectural, naturel et gastronomique.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence Nationale de la cohésion des territoires instituant des « contrats de cohésion territoriale »,

**Vu** la circulaire n° 6231/SG du 20 novembre 2020 signé par le Premier Ministre relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique pour la période 2020-2026, première concrétisation des « contrats de cohésion territoriale »,

**Vu** le courrier de M. le Préfet de la Charente-Maritime en date du 1<sup>er</sup> février 2021 actant la volonté de la Communauté d'Agglomération de Saintes de s'engager dans la préparation d'un Contrat de Relance Ecologique à l'échelle de son territoire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver** le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 pour le territoire de l'agglomération de Saintes ci-annexé.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à approuver et à signer tous documents afférents la présente délibération ainsi que les modifications aux fiches actions / projets et maquettes financières ou avenants éventuels à ce contrat après avis du comité de pilotage constitué dans le cadre du CRTE à l'exception des modifications de l'article 4 relatif aux orientations stratégiques définies dans le contrat.

## **2. Suspension acomptes chauffage**

Monsieur le Maire informe le conseil que Mme BERGEREAU a été hospitalisée à Saintes puis à Jonzac depuis le mois de juin. D'après nos informations elle ne reprendra certainement pas son logement. De ce fait et au vu de sa situation financière, il demande au conseil d'accepter de suspendre ses acomptes ainsi que son abonnement de chauffage pour l'année 2021/2022. Cette décision sera révisée si sa situation change.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de suspendre les titres de la chaufferie pour Mme BERGEREAU domiciliée au n°5 allée Résidence les Dénérades.

## **3. Droit de préemption – DIA**

Le Maire informe le conseil qu'il a renoncé à préempter sur les ventes suivantes :

- L'immeuble de Monsieur Jean VERGNENEGRE, 80A rue de Saintonge.
- L'immeuble de Monsieur et Madame VIOLLEAU, 7 rue de Saintonge.
- L'immeuble de Monsieur et Madame Philippe DOUET, 13 rue de Saintonge.
- L'immeuble de Madame MARSAT (BRUNET) Anne-Gisèle, Chez Tapon.
- L'immeuble de Monsieur et Madame SARRAGOT, la Pommerette (*1, allée du Bois des Côts*).
- Les immeubles de Monsieur Christophe PRADAT, 5 rue de Saintonge.

## **4. Fermage 2021/2022**

Monsieur le Maire demande au conseil, comme chaque année, de fixer le loyer qui sera demandé à Mme et M. LYS, gérants de l'EARL « le Domaine du Lys », pour le fermage du terrain communal loué au lieu-dit « La Coudray » et cadastré ZB 64.

Le loyer peut être actualisé selon la variation de l'indice national des fermages, soit + 1,09 % pour la période de 2021 / 2022.

Le conseil, après délibération et à l'unanimité, fixe le loyer à **144,49€** pour l'année **2021/2022** (loyer année passée : 142,93 € X 1,09%) et autorise le Maire à signer la convention de location temporaire.

## **5. Emprunt – Achat de terrains**

Monsieur le Maire souhaite évoquer à nouveau l'idée d'un emprunt avant la fin de l'année afin de pouvoir régler l'achat des terrains, par actes administratifs, de cette année. Il rappelle qu'il s'agirait d'emprunter 70 000€ sur 10 ans ou par prêt relais sur 2 ou 3 ans, sur le budget de la commune.

Trois banques ont été sollicitées mais les devis doivent être actualisés. Sachant que les actes administratifs ne seront pas de retour avant le début de l'année prochaine, Monsieur HERVE propose de délibérer lors de la prochaine réunion de conseil municipal. D'ici là, il pourra prendre rendez-vous avec les différentes banques.

## **6. Etude de faisabilité du projet lotissement**

Monsieur HERVE laisse la parole à Monsieur TERRIERE qui présente les devis pour l'étude du projet de faisabilité d'un lotissement à St Sever de Saintonge.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer l'étude de faisabilité de lotissement la moins onéreuse, soit celle de **G2 Ingénierie Conseil** à Saintes, pour un montant de **3 000,00€ TTC**.
- ✓ **De signer** tous les documents afférents au dossier.

## **7. Questions diverses**

Retour dans la salle de conseil de la mairie ? Monsieur le Maire propose au conseil qu'il serait préférable de continuer les réunions à la salle des fêtes étant donné le contexte sanitaire et la taille de la salle de la mairie. Le conseil municipal accepte de maintenir les réunions dans la salle des fêtes.

Monsieur HERVE laisse la parole à M. GABORIAUD concernant les entretiens du futur agent technique. Ce dernier informe le conseil qu'il a reçu en mairie 16 candidatures. 6 personnes ont été retenues pour des entretiens individuels. Il y a eu un désistement et un malade. Tout s'est très bien déroulé et le nouvel agent prendra ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021. M. GUILBERTEAU a trouvé l'expérience très intéressante. Les candidats ont été mis à l'aise et les entretiens furent très agréables.

Monsieur TIBURCE ajoute que la commission recrutement se réunira prochainement afin d'élaborer la fiche de poste et les horaires du nouvel agent technique.

Monsieur le Maire indique au conseil que Madame GUILLOT a signé son arrêté de stagiairisation et commencera en tant que fonctionnaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Madame LECLERC informe les conseillers de l'adhésion au service « Panneau Pocket ». C'est une application d'alerte et d'information mise à jour par la mairie et disponible sur les smartphones de tous ceux qui téléchargeront l'application. L'adhésion peut se faire pour un, deux ou trois ans ; ne sachant pas si cela intéressera assez de monde, la commune a donc commencé par un an, pour un montant de 180€. La communication à la population sera fournie par l'organisme gérant l'application.

Monsieur le Maire explique au conseil que les bâches incendies sont peu ou pas du tout utilisées par les pompiers. Selon lui, il serait plus judicieux d'utiliser des citernes ou bien faire changer certaines canalisations afin de pouvoir poser des poteaux incendies.

De plus, des devis sont en attente pour la vérification des points incendies de la commune par un prestataires de notre choix (en complément des vérifications du SDIS), ceci afin de pouvoir valider notre schéma communal de DECI. M. HERVE signe le devis de VEOLIA pour un montant de **336€ TTC**.

Suite au changement de trésorerie (*de Pons à St Jean d'Angély*), la commune a reçu un mail nous présentant notre conseillère aux décideurs locaux, Madame Manuela NIVART-ONCHALO, ancienne comptable de la trésorerie de Saint Jean d'Angély. Elle interviendra sur les missions suivantes :

- appui à la préparation budgétaire,
- réalisation d'analyses financières,
- conseil en matière juridique, budgétaire, fiscal et comptable,
- accompagnement sur les chantiers de modernisation, dématérialisation, monétique...

Monsieur le Maire remercie tous ceux qui ont pu assister au pique-nique communal du 22 août dernier. Malgré le contexte sanitaire, il est important de maintenir, lorsque c'est possible, les événements communaux et associatifs.

M. DEMINIER souhaite intervenir concernant une chaîne bloquant le passage vers la Charente. M. HERVE lui répond que le message a été transmis. En effet, l'accès à la Charente doit être respecté.

Un élu interpelle également M. le Maire concernant des terrains servant de casse pour voitures et lui demande s'il est possible d'intervenir ? M. HERVE verra ce qu'il est possible de faire pour remédier à cela.

Madame LECLERC informe le conseil que, malgré les relances, sud-ouest n'a pas souhaité faire paraître un article sur le changement de propriétaire de l'épicerie des 4 routes.

M. GABORIAUD va assister à une réunion de la CLECT à la CDA vendredi 10 septembre. Le PLUi ne donnera pas lieu à des frais supplémentaire pour la commune, mais les eaux pluviales oui (*cette année déjà*). L'attribution de compensation payée par la commune a vu ses montants et attributions évolués au fil des années, la réunion va retracer tout cela.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **23 heures 05**.